



**HAL**  
open science

# Un enjeu géopolitique essentiel de la démographie : la "loi du nombre"

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Un enjeu géopolitique essentiel de la démographie : la "loi du nombre".  
Diplomatie : affaires stratégiques et relations internationales. Les Grands dossiers, 2019, 51, pp.8-12.  
halshs-02420791

**HAL Id: halshs-02420791**

**<https://shs.hal.science/halshs-02420791>**

Submitted on 20 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



analyse

Par **Gérard-François Dumont**, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne et président de la revue *Population & Avenir* (1).



## Un enjeu géopolitique essentiel de la démographie : la « loi du nombre »

Les réalités géopolitiques sont inséparables des dynamiques de population. Parmi celles-ci, le nombre d'habitants dont disposent les États exerce d'incontestables effets dans les rapports de force, effets qui résultent de ce que nous appelons « la loi du nombre ».

### Photo ci-dessus :

Le port de Brest en 1793, peint par Jean-François Hue (1751-1823). La France métropolitaine sera le pays le plus peuplé d'Europe jusqu'en 1795, date à laquelle elle cède sa première place à la Russie. Jusqu'à cette date, elle était également le 3<sup>e</sup> pays le plus peuplé au monde derrière la Chine et l'Inde. En raison d'un taux de natalité particulièrement bas, elle cédera en 1866 sa deuxième place européenne à l'Allemagne, puis sa troisième place au Royaume-Uni en 1911.

**P**our mettre en évidence la « loi du nombre », nous examinerons d'abord les enseignements de l'histoire, puis nous analyserons le monde contemporain qui, à son tour, voit s'exercer cette « loi », ce qui peut être objectivement démontré en considérant des organisations internationales. Enfin, la « loi du nombre », par son caractère nomothétique, donc de loi s'appliquant de façon semblable dans le temps et dans l'espace, permet de nourrir des réflexions géopolitiques prospectives.

### L'histoire enseigne la « loi du nombre »

Parmi les nombreuses situations historiques où le nombre des habitants d'un territoire concourt à comprendre une situation

géopolitique, considérons l'histoire géopolitique de la France, des États-Unis et de la Confédération suisse.

Pendant plusieurs siècles du deuxième millénaire, la France dispose en Europe d'un poids géopolitique primatial. Par exemple, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle, la langue française est d'usage courant dans toutes les diplomaties européennes, y compris en Russie, et fait figure de langue internationale (2). Or, la France est alors le pays le plus peuplé d'Europe, avec une population estimée à 22 millions d'habitants au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pierre le Grand ne règne alors que sur 14 millions de sujets. À part l'empereur d'Autriche, qui en domine 11 millions, tous les autres États d'Europe comptent chacun moins de 10 millions d'habitants. La force du nombre permet à Louis XIV de disposer



d'une armée qui réussit à contenir la coalition de ses principaux adversaires. Près d'un siècle plus tard, la capacité de la France de défendre sa Révolution contre la plupart des autres puissances européennes, les batailles livrées et gagnées pendant la période révolutionnaire, reposent largement aussi sur le facteur démographique. Ensuite, c'est Napoléon Bonaparte qui dispose toujours, avec 29 millions de sujets, de l'État le plus peuplé de l'Europe.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la part relative de la population française en Europe s'effondre sous l'effet d'une faible fécondité. L'Allemagne (considérée dans ses frontières actuelles) devient plus peuplée que la France en 1866, puis c'est au tour du Royaume-Uni au début du XX<sup>e</sup> siècle et de l'Italie dans les années 1930. En un siècle, la France a perdu son rang démographiquement incontesté de première puissance européenne pour devenir une simple puissance moyenne. Le temps où tous les traités internationaux étaient rédigés en français et avaient pleine valeur juridique dans cette langue se termine. En 1919, pour la première fois, un

traité — celui de Versailles — n'est plus rédigé uniquement en français, d'autant plus qu'une puissance — mondiale — est née sous l'effet de la « loi du nombre » : les États-Unis.

Pourtant, en 1800, selon le deuxième recensement décennal, la population des États-Unis est estimée à moins de 5,3 millions d'habitants. Ce chiffre, équivalent à la population de l'Irlande, est nettement inférieur au nombre d'habitants de chacun des pays européens. Représentant moins de 0,5 % de la population mondiale, les États-Unis sont un nain démographique. Et personne n'envisage que la jeune démocratie américaine puisse un jour devenir une « république impériale », selon la formule de Raymond Aron. Pourtant, les États-Unis vont bouleverser l'équilibre géopolitique du monde en raison des trois facteurs de la croissance de leur nombre d'habitants : leur extension géographique et démographique qui va porter le nombre de leurs États des treize fondateurs à cinquante (3) ; la forte croissance naturelle de leur population, supérieure à celle de l'Europe, et un important accroissement

## Les sept pays qui totalisent plus de 50 % de l'humanité

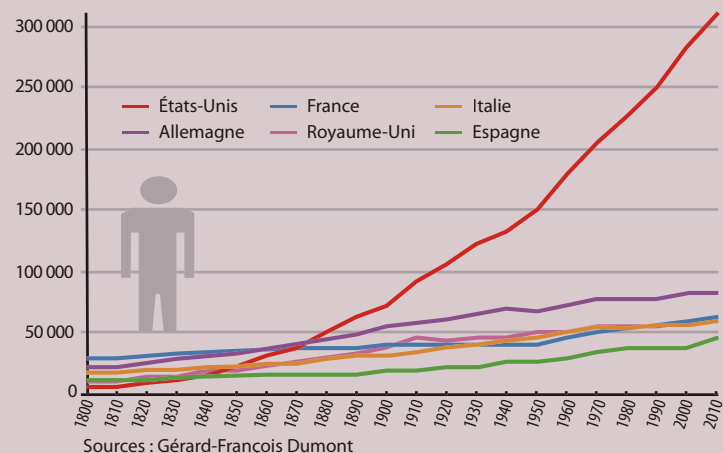
Source : ONU 2017

Pays	Population (en millions)	Part de la population mondiale	Parts cumulées de la pop. mondiale
Chine	1420	18 %	18 %
Inde	1369	18 %	36 %
États-Unis	329	4 %	40 %
Indonésie	270	3 %	43 %
Brésil	212	3 %	46 %
Pakistan	205	3 %	49 %
Nigéria	201	3 %	52 %

“ Sans leur extraordinaire croissance démographique, les États-Unis seraient un géant par leur territoire, mais un nain politique qui n'aurait pu ni rivaliser avec, ni encore moins se substituer aux puissances européennes. ”

### 1. Les populations de cinq pays européens et des États-Unis

Effectifs en milliers d'habitants sur des territoires correspondant aux frontières actuelles



migratoire. En conséquence, à la fin des années 1870, les États-Unis relèguent derrière eux tous les pays européens (voir graphique 1), ainsi que la Russie en 1900. Sans leur extraordinaire croissance démographique, les États-Unis seraient un géant par leur territoire, mais un nain politique qui n'aurait pu ni rivaliser avec, ni encore moins se substituer aux puissances européennes.

Les deux exemples ci-dessus montrent les effets géopolitiques possibles d'un nombre d'habitants élevé. Mais, pour les territoires peu peuplés, la « loi du nombre » s'exerce également, engendrant des décisions géopolitiques. Ainsi, au début du second millénaire, les territoires des Alpes centrales sont fort peu peuplés par rapport aux nouvelles puissances qui montent en Europe. En 1291, quand le roi Rodolphe 1<sup>er</sup> de Habsbourg meurt à Spire, les habitants d'Uri, Schwyz et Unterwald craignent que les comtes de Habsbourg ne tentent de prendre le contrôle de leurs territoires. Ils décident alors de s'entraider contre toute puissance qui tenterait de les soumettre : c'est le pacte fédéral (*Bundesbrief*). Puis d'autres territoires alpins également peu peuplés, soucieux de se préserver des grandes puissances européennes, s'associent également à cette stratégie d'assistance mutuelle jusqu'à former une Confédération qui comprend treize cantons en 1513. À proche distance, figure un autre territoire peu peuplé, Genève, fier de son indépendance. Mais après la Révolution genevoise (1792-1798) et surtout la période de l'Annexion à la France (1798-1814), la question de la sécurité géopolitique de Genève se pose avec acuité. Genève entreprendra donc d'entrer à son tour dans la Confédération.

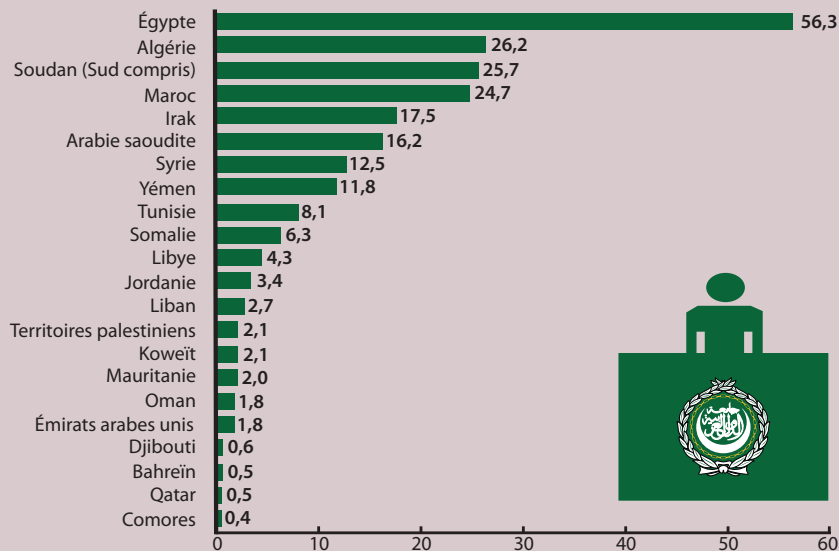




# Population et pouvoir

## 2. La population des pays de la Ligue arabe en 1990

Effectifs en millions d'habitants



Sources : Gérard-François Dumont - Chiffres WPP



À la lumière de ces exemples historiques, il apparaît clairement l'exercice d'une « loi du nombre », car le poids démographique — qu'il soit important ou non — d'un pays a des effets sur sa situation et ses décisions géopolitiques. Un pays qui dispose d'un nombre conséquent d'habitants peut l'utiliser à des fins géopolitiques tandis qu'un pays en situation inverse doit adapter sa stratégie géopolitique.

Dans le monde contemporain, la mise en évidence de la « loi du nombre » peut être, par exemple, éclairée par le fonctionnement d'institutions internationales.

### La « loi du nombre » dans le monde contemporain

Considérons trois organisations internationales, l'ONU, la Ligue arabe et l'Union européenne. Lorsque les traités les organisant ne prévoient pas nécessairement l'application d'une loi démographique du nombre, cette dernière s'applique *de facto*. Le 25 octobre 1971, l'Assemblée générale de l'ONU décide non seulement l'admission de la Chine populaire, le pays le plus peuplé au monde — bien que ce pays occupe le Tibet (4) — mais l'expulsion de Taïwan, dont le régime ne conserve sur son territoire qu'une souveraineté de fait, aux lourdes conséquences géopolitiques (5). Lorsque Taïwan devient une démocratie, l'ONU ne le félicite nullement. Le « tort » de Taïwan est d'être cinquante fois moins peuplé que la Chine communiste. Dans les relations internationales avec la Chine, la composante démographique exerce donc un rôle essentiel.

En mars 1945, une Ligue des États arabes est créée par sept pays. L'Égypte, qui en est le pays le plus peuplé, est alors à même d'imposer l'installation de son siège au Caire. Au fil des années, le nombre des pays membres de la Ligue arabe est porté à 21 en 1977. L'Égypte représente plus du tiers de la population de l'ensemble et tous les autres pays comptent toujours moins de la moitié des habitants de l'Égypte (voir graphique 2). Mais après la signature du traité de paix israélo-égyptien du 26 mars 1979, la Ligue arabe exclut l'Égypte et transfère son siège du Caire à Tunis. Cette nouvelle situation géopolitique est-elle

tenable ? Non, car voyant son influence réduite, la Ligue arabe a dû accepter de prendre en compte la nécessité d'avoir en son sein le pays arabe le plus peuplé. En 1990, l'Égypte est réintégrée dans la Ligue arabe et son siège retourne au Caire.

Considérons une organisation internationale plus récente, l'Union européenne (UE). Elle diffère des deux précédentes dans la mesure où, au fil des traités, la loi du nombre, donc la prise en compte du nombre d'habitants des États et de leur évolution, a fini par y être explicitement inscrite. En effet, le traité de Lisbonne de 2007 modifie le processus de décision au sein du Conseil européen. Il instaure dans son article 238 un système à double majorité pour l'adoption des décisions. La majorité qualifiée est atteinte si elle regroupe au moins 55 % des États membres représentant au moins 65 % de la population de l'UE (6). Un tel système attribue donc une voix à chaque État membre tout en tenant compte de leur poids démographique. Le traité de Lisbonne prévoit également une minorité de blocage composée d'au moins quatre États membres représentant plus de 35 % de la population de l'UE. La « loi du nombre » est également affirmée au Parlement européen avec un article qui dispose que : « La représentation des citoyens est assurée de façon dégressivement proportionnelle, avec un seuil minimum de six députés par État membre. Aucun État membre ne se voit attribuer plus de quatre-vingt-seize sièges. »

“ Le « tort » de Taïwan est d'être cinquante fois moins peuplé que la Chine communiste. Dans les relations internationales avec la Chine, la composante démographique exerce un rôle essentiel. ”

Ainsi, le traité de Lisbonne applique la « loi du nombre », ce qui signifie que le poids géopolitique actuel et futur des États-membres au sein de l'UE dépendra de leurs évolutions démographiques qui sont fort dissemblables, entre des pays en croissance démographique et d'autres en dépeuplement. Si les exemples ci-dessus confirment la « loi du nombre », l'intérêt d'une loi est également de pouvoir éclairer l'avenir.

### La « loi du nombre », outil de prospective géopolitique

Dans les années 2010, la Russie est redevenue une puissance plus importante que ce qu'elle était dans les années 1990. Personne ne peut nier que c'est le résultat des politiques conduites par Vladimir Poutine, et notamment d'une politique familiale qui a engendré une fécondité moins faible qu'auparavant. En outre, sa volonté de ne pas revenir sur la reprise ou l'annexion de la Crimée ne tient pas seulement au souci pluri-séculaire de Moscou d'accéder aux mers chaudes, mais aussi de ne pas se priver de 2,3 millions d'habitants. Toutefois, face à l'immensité de la Russie et à son potentiel, la déclaration du 8 juillet 2000 de Poutine s'avère justifiée : « Un pays aussi vaste [que la Russie] devrait avoir au moins 500 millions d'habitants ». Or, ce pays compte moins de 150 millions d'habitants et les projections annoncent au mieux une stabilité, voire, plus proba-



blement, une diminution plus ou moins intense [voir p. 33]. De telles évolutions contraignent la Russie à limiter ses ambitions géopolitiques et l'empêchent de redevenir l'un des seuls « deux grands ». Autre exemple, la question de l'adhésion de la Turquie (81 millions d'habitants en 2018) à l'UE. Lorsque la Communauté économique européenne signe, en 1963, un accord économique pour associer ce pays à son union douanière, il s'agit bien de s'ouvrir au marché turc, dont le

membres de la diaspora turque (11). La « loi du nombre » interrogeait déjà sur les bouleversements géopolitiques susceptibles d'être engendrés par l'entrée de la Turquie dans l'UE (12). Avec l'éventuel *Brexit*, cette entrée n'est-elle pas devenue impensable ?

Considérons enfin le cas de la Chine et des États-Unis. La Chine ayant changé de politique économique à compter de 1979, substituant une politique d'ouverture économique à sa politique autar-

D'ailleurs, d'autres pays comptent un nombre élevé d'expatriés, à commencer par l'Inde, premier pays d'expatriation du monde avec 16,6 millions d'expatriés en 2017 (13), ce qui contribue à son poids géopolitique (14) [voir p. 55]. Pour d'autres pays, l'expatriation élevée est le résultat d'une mauvaise situation géopolitique, car elle est causée essentiellement par un conflit, à l'exemple des 6,8 millions de Syriens ou des 4,8 millions d'Afghans vivant à l'étranger (15). En revanche, l'expatriation élevée de la Chine et des États-Unis, respectivement de 9,9 et de 3,0 millions, a deux caractéristiques liées : il ne s'agit pas de réfugiés (même s'il y a une petite minorité de réfugiés chinois), mais de personnes qui étudient ou travaillent dans le pays étranger où elles résident. Les expatriés de ces deux pays sont de nature différente. Dans leur très grande majorité, les Américains demeurent attachés à s'exprimer politiquement et donc à valoriser leur pays comme parangon de la liberté.

*“ Depuis 1957, jamais l'UE ne s'est élargie à un pays plus peuplé que l'un des anciens pays membres. Ce serait le cas avec la Turquie qui, compte tenu du traité de Lisbonne, changerait l'équilibre des pouvoirs au sein des instances européennes. ”*

nombre de consommateurs augmente, au profit des entreprises européennes à la recherche de nouveaux clients. Quarante-deux ans plus tard, le Conseil européen décide, le 3 octobre 2005, de donner à la Turquie le statut de pays candidat. Or, depuis 1957, jamais l'UE ne s'est élargie à un pays plus peuplé que l'un des anciens pays membres. Ce serait le cas avec la Turquie qui, compte tenu du traité de Lisbonne rappelé précédemment, changerait l'équilibre des pouvoirs au sein des instances européennes. En outre, si le *Brexit* (7) se confirme, l'hiver démographique de l'UE [voir p. 28] et sa dépopulation (8), c'est-à-dire son excédent de décès sur les naissances, seront plus intenses et le poids relatif de la Turquie dans l'UE encore plus important. L'UE à 28 est projeté à 518 millions d'habitants en 2030 (9). Une Turquie à 93,3 millions, soit le nombre d'habitants le plus élevé des pays de l'UE (Allemagne 82,9), pèserait — sans le *Brexit* — 15,3 % de la population totale d'une UE à 29 (10) et des droits de vote au Conseil européen. En cas de *Brexit*, la Turquie disposerait même de 17,3 % des voix au Conseil européen, un pourcentage qui lui donnerait une influence sans équivalent dans les décisions à la majorité qualifiée. Au Parlement européen, la Turquie disposerait également d'un nombre maximum de députés, sans oublier d'éventuels soutiens *via* des députés d'autres pays



cique, ce pays est parvenu à utiliser le nombre élevé de sa population active et l'attrait de son nombre, également élevé, de consommateurs pour prendre une place considérable dans l'économie mondiale et rivaliser avec les États-Unis. Dans ce dessein, chacun des deux pays tient à trouver des alliés, ce qui leur est facilité notamment car leur poids démographique leur permet d'avoir nombre d'expatriés susceptibles de contribuer à leur présence dans le monde.

La très grande majorité des Chinois résidant à l'étranger s'abstient politiquement, mais leur seule présence a une signification politique car ils participent souvent par leur travail à la puissance de leur pays d'origine et, par des activités culturelles, au *soft power* de la Chine. Les deux pays profitent donc d'une présence planétaire d'expatriés dont le nombre s'est fortement accru depuis les années 1990 et qui semble devoir continuer à s'accroître.

#### Photo ci-contre :

Rassemblement dans les rues d'Istanbul lors des élections municipales, en mars 2019. En mars 2017, le président turc Recep Tayyip Erdogan profitait d'un discours donné dans le cadre de sa campagne pour la réforme constitutionnelle pour appeler les Turcs de la diaspora en Europe : « Ne faites pas trois, mais cinq enfants, car vous êtes l'avenir de l'Europe ». Partisan d'une politique nataliste, le président turc est également hostile à « la planification familiale et à l'avortement », « afin que la nation turque puisse grandir », pour répondre à deux besoins : l'inquiétude des uns quant à une « invasion démographique des Kurdes », dont le taux de natalité est supérieur à celui des Turcs, et le souhait des autres de voir le pays compter 140 millions d'habitants et ainsi devenir une véritable puissance mondiale. (© Shutterstock/quetions123)



# Population et pouvoir

La « loi du nombre » permet aussi d'éclairer l'avenir de la compétition américano-chinoise. Selon les projections moyennes de l'ONU, la population de la Chine pourrait commencer à baisser à compter de 2035, après être passée par un maximum de 1,441 milliard en 2030 [voir p. 36]. Cette baisse s'expliquerait par une natalité limitée due aux conséquences de sa politique démographique coercitive et ses effets sur le déficit de filles (16) [voir p. 85]. Dans les décennies suivantes, la population de la Chine diminuerait pour revenir en 2100 à 1,21 milliard, soit un nombre d'habitants inférieur à celui de 1985. Cette évolution est son talon d'Achille. Elle se traduirait par un fort vieillissement de la population, et engendrerait, outre le dépeuplement, une importante baisse de sa population active, le vieillissement de cette dernière et la hausse du nombre de personnes âgées — la gérontocroissance —, un autre défi pour ce pays. Les hypothèses moyennes des projections démographiques donnent aux États-Unis une trajectoire inverse, soit une hausse continue de sa population, favorisée notamment par une attractivité migratoire continue (voir graphique 3). Selon les projections moyennes, entre 2000 et 2050, la population des États-Unis devrait croître de 38 % et celle de la Chine de seulement 6 %. Puis, dans la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, celle des États-Unis augmenterait de 15 % tandis que celle de la Chine diminuerait de 25 %. De tels chiffres, qui exerceraient des conséquences dans l'évolution du nombre d'actifs et dans le besoin de budgets sociaux, pourraient être modifiés, par exemple parce que la Chine a fait évoluer sa politique de contrôle des naissances depuis 2015. Toutefois, la pleine mise en œuvre de cette politique pendant plus d'un tiers de siècle, couplée avec une politique poussant à l'urbanisation (17) qui a des effets minorant la fécondité, exercera des conséquences. D'où, en considérant son PIB par habitant, la formule : « la Chine sera vieille avant d'être riche », un fort vieillissement qui aura nécessairement des conséquences géopolitiques (18). Les données démographiques ne sont donc pas seulement des

éléments d'information permettant la connaissance du peuplement des territoires. Leur compréhension est impérative pour examiner et comprendre les évolutions des rapports de force géopolitiques. Cela est vrai pour le nombre d'habitants, d'où il résulte une « loi du nombre ». Cela l'est également pour d'autres caractéristiques démographiques comme la composition des populations ou des phénomènes migratoires. Il en résulte l'exercice des « lois de la géopolitique des populations » (19).

**Gérard-François Dumont**

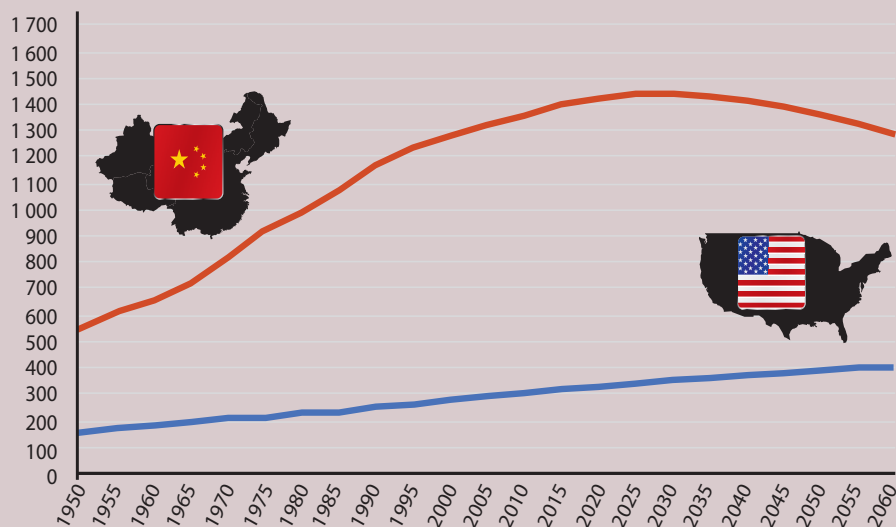
« Selon les projections moyennes, entre 2000 et 2050, la population des États-Unis devrait croître de 38 % et celle de la Chine de seulement 6 % »

#### Notes

- (1) [www.population-et-avenir.com](http://www.population-et-avenir.com) ; [gerard-francois.dumont@wanadoo.fr](mailto:gerard-francois.dumont@wanadoo.fr)
- (2) Paradoxalement, la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 répandra davantage le français en Europe. Cf. Claude Hagège, *Le français et les siècles*, Paris, Odile Jacob, 1987.
- (3) Par exemple, le Texas entre dans l'Union en 1845, devenant le 28<sup>e</sup> État, et la Californie en 1850, devenant le 31<sup>e</sup> État.
- (4) Gérard-François Dumont, « Démographie du Tibet. Quels scénarios géopolitiques ? », *Diplomatie*, n° 63, juillet-août 2013.
- (5) Gérard-François Dumont, « Géopolitique et populations à Taïwan », *Monde chinois*, n° 1, printemps 2004.
- (6) Lorsque le Conseil ne statue pas sur une proposition de la Commission, la majorité qualifiée doit alors atteindre au moins 72 % des États membres représentant au moins 65 % de la population.
- (7) Gérard-François Dumont, « Brexit : quelles conséquences démographiques ? », *Population & Avenir*, n° 729, septembre-octobre 2016.
- (8) Gérard-François Dumont, « Union européenne : dépopulation ou dépeuplement ? », *Population & Avenir*, n° 743, mai-juin 2019.
- (9) Selon le PRB, 2018.
- (10) Certes, l'UE pourrait dépasser ce chiffre de 29, mais avec des pays peu peuplés (Serbie, Macédoine...) ou avec un pays en fort dépeuplement : l'Ukraine, 42,3 millions d'habitants en 2018, projeté à 39,6 en 2030.
- (11) Il faut en effet rappeler que la diaspora turque en Europe vote en faveur de l'AKP dans une proportion notamment plus élevée que les électeurs turcs en Turquie.
- (12) Gérard-François Dumont, « La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité ? », *Géostratégiques*, n° 30, 1<sup>er</sup> trimestre 2011.
- (13) Gérard-François Dumont, « L'Inde et sa diaspora : une synergie géopolitique », in Pierre Verluise (dir.), *Histoire, géographie et géopolitique de l'Asie*, Paris, Diploweb, 2018.
- (14) United Nations, *Trends in International Migrant Stock: The 2017 revision*.
- (15) Dans d'autres cas, c'est la mauvaise gouvernance qui explique une expatriation élevée, à l'exemple des 5,9 millions d'Ukrainiens ou des 11,3 millions de Mexicains.
- (16) Gérard-François Dumont, « Le déficit des filles en Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ? », *Monde chinois*, n° 15, automne 2008.
- (17) Gérard-François Dumont, Tuerxun Yiliminuer, « Les migrations internes accentuent l'inégalité historique du peuplement de la Chine », *Informations sociales*, n° 185, septembre-octobre 2014.
- (18) Gérard-François Dumont, « El envejecimiento en el mundo Consecuencias geopolíticas », *Vanguardia Dossier*, n° 69, 22 juillet-septembre 2018.
- (19) Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

### 3. La population de la Chine et des États-Unis

Effectifs en millions d'habitants, données estimées depuis 1950 et projections moyennes



Sources : Gérard-François Dumont - Chiffres WPP